

2018-20

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI

Un poste de catégorie A (cadre d'emplois des Attachés Territoriaux)

**Est actuellement vacant à la
DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE
Service Equipement et Qualité de vie lycéenne / Fonctionnement des lycées**

Site de Montpellier

FONCTION : Chargé(e) de Mission Carte des Emplois des Lycées et Logements de fonction

Le service Equipement et Qualité de Vie des Lycées a en charge au sein de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, les missions relatives à la restauration, à la carte des emplois des lycées, aux logements de fonction et aux équipements des lycées publics.

Il est organisé sur 2 sites (Montpellier et Toulouse).

Sous l'autorité de la responsable de service déléguée située à Montpellier, le/la Chargé(e) de Mission « carte des emplois et logements de fonction » sera chargé(e) de deux des dossiers gérés par le service : la carte des emplois et les logements de fonction selon un niveau d'intervention différent.

La mise en place de la nouvelle carte des emplois des lycées publics de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée est pilotée par un Chef de Projet basé à Toulouse en lien avec le/la Chargé-e de mission « carte des emplois des lycées » basé(e) à Montpellier.

Par ailleurs, le/la Chargé-e de mission « carte des emplois des lycées et logements de fonction » pilote la gestion des concessions de logements (processus d'attribution et suivi) des lycées de la Région, en lien avec ses homologues du site Ouest.

A ce titre, il assure les missions suivantes :

MISSIONS :

Carte des emplois :

- Participe à la réflexion sur les indicateurs permettant la répartition des postes nécessaires à l'exercice des missions d'accueil, de restauration, d'hébergement, d'entretien général et technique au sein des lycées publics, en lien avec la Direction des Ressources Humaines
- Actualise les évolutions de la dotation des postes dans les lycées publics en fonction des indicateurs arrêtés et des besoins des établissements
- Analyse les postes vacants et les demandes de modifications de l'organisation impactant la carte des emplois, et propose à la Direction des Ressources Humaines des redéploiements de postes au sein des lycées publics
- Participe aux opérations de mobilité pilotées par la Direction des Ressources Humaines
- Veille à la bonne mise en œuvre de la carte des emplois et à son respect au sein des lycées

- Participe à la réflexion sur toutes les actions permettant d'améliorer le fonctionnement des lycées publics (groupe de travail, formations..).
- Participe, en appui de la DRH, au suivi des situations Médico-sociales et conflictuelles dans les lycées publics.
- Prépare les réponses aux élus, en rapport avec la carte des emplois
- Prépare les rapports au comité technique paritaire et aux commissions permanentes

Logements de fonction : sécurise juridiquement la gestion et le processus d'attribution des logements de fonction en lien avec l'agent en charge du dossier.

- Participe à la réflexion sur l'harmonisation des procédures d'attribution des logements de fonction.
- Participe à la mise en place du règlement régional relatif aux logements de fonction.
- Amène une veille juridique sur l'évolution réglementaire dans ce domaine.
- S'assure des relations transversales avec les directions partenaires sur ce dossier (DRH, DMOE, DAFB, DAJ).
- Prépare les réponses et rédige les rapports aux élus.

PROFIL :

- Bonne connaissance du fonctionnement des lycées publics.
- Bonne connaissance des règles administratives.
- Sens des relations humaines et du service public.
- Bonnes connaissances juridiques.
- Permis de conduire impératif (nombreux déplacements notamment dans les lycées).

Les candidatures (lettre de motivation + CV + dernier arrêté de situation administrative ou attestation d'inscription sur liste d'aptitude) sont à adresser à Madame la Présidente du Conseil Régional – Direction des Ressources Humaines – Hôtel de Région – 201 avenue de la Pompignane – 34 064 MONTPELLIER cedex 2 ou à l'adresse mail DRHM.recrutement@laregion.fr - **avant le 26 avril 2018.**